RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 25196
Numéro SIREN : 538 422 650
Nom ou dénomination : EUKRATOS SELECTION

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2021 sous le numéro de dépôt 22929

EUKRATOS SELECTION

Société d'investissement à capital variable
538.422.650 R.C.S. Paris
Siège Social 15, rue Marsollier, Paris (2e)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le 24 août à 15 heures, les Administrateurs de la Sicav « **EUKRATOS SELECTION** », société d'investissement à capital variable, se sont réunis à Paris au siège de la société sur convocation de Monsieur Robert de METZ, Vice-Président.

SONT PRESENTS

Monsieur Robert de METZ	Administrateur, Vice-Président,
Monsieur Jean de LAMBERTYE	Administrateur, Directeur Général
LA FINANCIERE AMENON	Administrateur
Représentée par Monsieur Benoit BASSI	

EST ABSENT EXCUSE

PwC SELLAM	Commissaire aux Comptes

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Robert de METZ.

ORDRE DU JOUR

1. **Election du Président du Conseil d'Administration à la suite du décès de M. Alain LECLAIR**
2. **Point sur l'évolution des compartiments de la SICAV depuis le début de l'exercice 2020**
3. **Décisions relatives aux frais de gestion du compartiment n°4 « EUKRATOS GERANTS ACTIONS INTERNATIONALES »**
4. **Décisions relatives au projet de fusion des compartiments n°1 « EUKRATOS GERANTS LIBRES » et n°2 « EUKRATOS GERANTS PATRIMONIAUX » et modification des frais de gestion consécutivement à cette fusion**

↳ Nomination de Monsieur Robert de METZ - Président du Conseil d'Administration d'Eukratos Sélection

A la suite du décès de Monsieur Alain LECLAIR le 15 juin 2020, le Conseil d'Administration a rendu hommage à l'action de celui-ci comme président du conseil d'administration de la SICAV et nomme à l'unanimité Monsieur Robert de METZ comme Président. Le mandat de Président de Monsieur Robert de METZ prendra fin à l'issue de l'Assemble Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2020, ou au plus tard le 31 décembre 2021 si l'Assemblée Générale n'est pas réunie au cours de l'année 2021. Le cas échant, le mandat de Président de Monsieur Robert de METZ prendra fin par anticipation à la plus prochaine Assemblée Générale qui se tiendra et nommera un ou plusieurs administrateurs.

↳ Point sur l'évolution des compartiments de la SICAV depuis le début de l'exercice 2020

Du 31 décembre 2019 au 14 août 2020, l'encours de l'ensemble des compartiments de la SICAV est passé de 52 357 727 euros à 58 462 840 euros. L'évolution par compartiment figure dans le tableau ci-dessous.

	Encours au 31 décembre 2019	Encours au 14 août 2020
Gérants Libres	40 297 167	36 382 635
Gérants Patrimoniaux	8 463 644	7 912 798
Gérants Actions européennes	3 596 916	11 616 740
Gérants Actions internationales	-	2 550 667
Total	**52 357 727 €**	**58 462 840 €**

Les performances des fonds et des indices de comparaison du 31 décembre 2019 au 14 août 2020, figure sur la tableau ci-dessous, à l'exception de la sélection Gérants Actions Internationales, dont la performance est mesurée depuis sa création, le 11 février 2020.

	Performance 2020	Performance de l'indice
Gérants Libres	-2,49%	-3,67%
Gérants Patrimoniaux	-1,76%	-1,64%
Gérants Actions européennes	0,83%	-7,94%
Gérants Actions internationales	5,24%	-7,56%

Au cours de la période, quelques changements ont été effectués au sein des allocations.

-Au sein de la sélection Gérants Libres, les fonds Alken et Ethna ont été cédés, réduisant ainsi le nombre de fonds à 11.
-Au sein de la sélection de Gérants Patrimoniaux, aucun changement d'allocation n'a été effectué.
-Au sein de la sélection Gérants Actions Européennes, le fonds Pluvalca France Small Cap a été remplacé par DNCA Invest Europe Growth, maintenant le nombre de fonds à 7.
-Le 11 février 2020, la sélection de Gérants Actions Internationales a été initiée, par un investissement progressif dans 6 fonds, progressivité qui a permis d'amortir une partie du choc dû à la crise sanitaire.

↳ Modification des frais de gestion du compartiment n°4 « EUKRATOS GERANTS ACTIONS INTERNATIONALES »

Préambule

A la suite d'une question posée par le Commissaire aux Comptes, le Conseil d'Administration constate qu'il y a eu une erreur d'anticipation, à savoir que les frais de gestion ont été calculés dès la création du compartiment (première valeur liquidative calculée et publiée le 11 février 2020) sur la base de 1% alors que le prospectus de la SICAV mentionne des frais de gestion 0,95%.

Le Conseil d'Administration rappelle que l'objectif est bien d'aligner les frais de gestion des deux compartiments actions sur un taux unique de 1% (« EUKRATOS GERANTS ACTIONS EUROPEENNES » et « EUKRATOS GERANTS ACTIONS INTERNATIONALES »).

Décisions

Le Conseil d'Administration décide que :

a) les frais de gestion du compartiment « EUKRATOS GERANTS ACTIONS INTERNATIONALES » seront portés à 1% avec effet au 1er octobre 2020 après que les porteurs de parts de ce compartiment aient été informés de cette modification suivant les modalités prévues par la réglementation en vigueur ;
b) l'écart de 5bp (entre 1% et 0,95%) de frais de gestion prélevés indûment sur la période allant du 11 février 2020 au 1er octobre 2020 donnera lieu au calcul d'un avoir par le valorisateur, avoir qui sera imputé sur les frais de gestion prélevés à la fin du 3ème trimestre 2020 , c'est-à-dire au 30 septembre 2020. Il convient de noter que, depuis la création du compartiment et jusqu'à la date du 14 août 2020, l'excédent de frais de gestion ainsi prélevés se limite à 317,40 € et que le compartiment a fait l'objet uniquement de souscriptions mais d'aucun rachat.

A la suite de ce processus, les frais et commissions liés au compartiment seront les suivants, et donneront lieu à une modification du prospectus en conséquence :

-Frais et commissions :

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	1,00 % TTC maximum par an
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Frais de gestion indirects : 3,50 % TTC maximum Commission de souscription indirecte : 1,50 % Commission de rachat indirecte : 1,50 %
Commissions de mouvement Dépositaire Société de gestion Commission de surperformance	Prélèvement sur chaque transaction Actif net	Néant Néant

↳ Projet de fusion des compartiments n°1 « EUKRATOS GERANTS LIBRES » et n°2 « EUKRATOS GERANTS PATRIMONIAUX » et modification des frais de gestion consécutivement à cette fusion

Préambule

Prenant acte de l'évolution des profils de sélection des différents compartiments de la SICAV EUKRATOS SELECTION, à la suite de la création des compartiments « EUKRATOS

GERANTS ACTIONS EUROPEENNES » et « EUKRATOS GERANTS ACTIONS INTERNATIONALES », le Conseil d'Administration de la SICAV propose de fusionner les compartiments « EUKRATOS GERANTS LIBRES » et « EUKRATOS GERANTS PATRIMONIAUX », et dans le même temps de réduire le nombre de parts au sein du compartiment ainsi fusionné.

Cette fusion serait réalisée d'ici la fin de l'année 2020, par absorption du compartiment « EUKRATOS GERANTS PATRIMONIAUX » par le compartiment « EUKRATOS GERANTS LIBRES », sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'information préalable des porteurs de parts concernés, suivant la réglementation en vigueur.

Afin de tenir compte de l'évolution des taux d'intérêt et du profil de gestion du compartiment ainsi fusionné, le taux de frais de gestion unique sera fixé à 0,80%.

Décisions

Le Conseil d'Administration décide que :

a) sous réserve de l'accord préalable de l'Autorité des Marchés Financiers, et de l'information préalable des porteurs de parts concernés, les compartiments « EUKRATOS GERANTS LIBRES » et « EUKRATOS GERANTS PATRIMONIAUX » seront fusionnés par absorption du second par le premier ;

b) le compartiment ainsi fusionné ne comportera qu'une part unique au lieu de trois actuellement ;

c) le taux de frais de gestion de cette part unique sera fixé à 0,80 %.

A la suite de ce processus, les frais et commissions liés au compartiment « EUKRATOS GERANTS LIBRES » seront les suivants, et donneront lieu à une modification du prospectus en conséquence :

-Frais et commissions :

Frais facturés à l'OPCVM	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	0,80 % TTC maximum par an
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	Frais de gestion indirects : 3,50 % TTC maximum Commission de souscription indirecte : 1,50 % Commissions de rachat indirecte : 1,50 %
Commissions de mouvement Dépositaire Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à PARIS, le 24 août 2020

Robert de METZ
Président